



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-72-4

Autres références : 2010-72, 2010-72-1, 2010-72-2 et 2010-72-3

Ottawa, le 5 mars 2010

Avis d'audience

14 avril 2010

Gatineau (Québec)

Retrait de l'article 17

Suite aux avis de consultation de radiodiffusion 2010-72, 2010-72-1, 2010-72-2 et 2010-72-3, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est retiré de cette audience et est reporté à une date ultérieure.

Article 17

Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba

N° de demande 2009-1674-4

Demande présentée par Corus Audio & Advertising Services Ltd. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise régionale de programmation d'émissions de télévision spécialisée de catégorie 2 de langue anglaise devant s'appeler LOCAL1.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>